Image not found or type unknown

Le nouveau formulaire de demande de subvention est arrivé

Fiche pratique publié le **24/01/2017**, vu **995 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Depuis l'ordonnance de simplification du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016, le formulaire de demande de subvention est « unique ».

Préparé en étroite collaboration et concertation avec toutes les parties concernées il est désormais en ligne et accessible sous la forme du Cerfa n°12156*05.

Une notice accompagnera prochainement ce nouveau formulaire. Dans l'attente l'ancienne version de cette notice est toujours utilisable.

http://www.assistant-juridique.fr/remplir_dossier_subvention.jsp

A lire :

- Obtenir une subvention pour son association NOUVEAU
- Recevoir des dons
- Organiser une loterie associative
- Ouvrir une buvette
- Toutes les associations ont-elles droit à une subvention ?
- De quelles subventions les associations sportives peuvent-elles bénéficier ?
- Percevoir une subvention : quelles obligations pour l'association ?
- Une subvention peut-elle être annulée ?
- Quels documents la collectivité peut-elle exiger de l'association à l'appui d'une demande de subvention ?
- A quelles conditions la collectivité peut-elle refuser d'octroyer une subvention à l'association ?
- Réaliser une lettre de demande de subvention
- Demande de subvention : réaliser un budget prévisionnel
- Comment rendre compte de l'utilisation d'une subvention ?
- Comment obtenir une subvention pour son association loi 1901 ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés